

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne  
A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne  
A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 JUILLET

Service particulier de l'ÉCHO SAUMUROIS

## CATASTROPHE DE SAINT-MANDÉ

Hier soir, une catastrophe épouvantable a eu lieu en gare de Saint-Mandé, près Paris.

Un train était en gare. Par suite d'un faux aiguillage, le train provenant de Joinville-le-Pont s'est précipité sur le train stationnaire.

Trois wagons de celui-ci, remplis de voyageurs, montèrent les uns sur les autres. L'un d'eux, éclairé au gaz, prit feu. On n'entendit bientôt qu'appels désespérés, cris, gémissements. Les secours furent aussitôt organisés, les pompiers éteignirent le feu. Le sauvetage, long et difficile, dura toute la nuit.

On a retiré de dessous les wagons quarante-neuf tués, et une centaine de blessés, la plupart grièvement. Six ont déjà succombé.

Les assassins de Courbevoie, Doré et Beslaud, ont été exécutés ce matin, à 4 heures 1/2. Tous deux sont morts courageusement. Aucun incident.

## UN RÉPUBLICAIN POURCHASSÉ

M. le docteur Després est un républicain et un libre-penseur que détestent les libres-penseurs et les républicains. C'est que M. Després a quelque bon sens et surtout point de haine sectaire. Il a été à même d'apprécier les services que rendent les Sœurs dans les hôpitaux et il a pensé que si l'intérêt des malades et l'intérêt de l'administration trouvaient également leur compte dans le maintien des Sœurs, il convenait de combattre la laïcisation. Il le fait avec énergie. Il ne réussit guère, il est vrai, mais ce n'est point sa faute.

On a longtemps cherché comment on pourrait arriver à imposer silence à cet enfant terrible qui s'obstinait à dire la vérité, sans souci de ceux qu'il gênait. On vient de découvrir quelque chose. Il paraît que, dans son service, il arrive à M. Després de s'exprimer sur le compte des infirmières laïques en termes qui manquent d'urbanité et surtout dénotent chez lui un médiocre respect pour les auxiliaires qu'on lui impose. Si M. Després avait injurié des Sœurs, il est bien probable qu'on ne lui ferait aucune observation, mais manquer de respect à des infirmières laïques est infiniment plus grave. On a cité M. Després à comparaître devant le conseil supérieur de l'Assistance publique, pour répondre de la façon dont il traitait le personnel laïque.

Le conseil de surveillance n'a pas encore rendu sa décision, mais tout fait prévoir qu'elle le frappera de la peine de l'avertissement, en attendant mieux. Il est, en effet, question d'interpeller au Conseil municipal M. Peyron, directeur de l'Assistance publique, afin de savoir s'il y a réellement quelque danger à permettre plus longtemps au docteur Després le libre exercice de son enseignement à l'hôpital de la rue Jacob.

Peu importe que le docteur Després soit un des premiers chirurgiens de notre temps ; il

fait avant tout des admirateurs de la laïcisation. Quant à l'intérêt des malades, puisqu'on n'en tient pas compte lorsqu'il s'agit du choix des infirmières, pourquoi s'en préoccuperait-on davantage lorsqu'il s'agit du choix de ceux qui les soignent ?

## INFORMATIONS

M. Barbey a annoncé que l'escadre française, actuellement à Cronstadt, sera, le 20 août, à Portsmouth, où la Reine a manifesté le désir de la recevoir.

M. Carnot quitte Paris, demain mardi, pour aller à Fontainebleau.

Le Conseil des ministres ne se réunira plus jusqu'à nouvel ordre, sauf affaire urgente.

M<sup>re</sup> LAVIGERIE

On a, pour des raisons inconnues, présenté l'état de santé de S. E. le cardinal Lavigerie, en ce moment à Paris, comme très grave.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'en dehors d'une légère fatigue causée par la chaleur et le voyage, l'illustre primat d'Afrique n'a aucune maladie.

Sa santé est à l'heure actuelle la dernière de ses préoccupations.

Le cardinal a reçu M<sup>re</sup> Ferrata et M<sup>re</sup> Oury, évêque de Dijon.

L'entrevue du nonce et du cardinal a été des plus cordiales.

Le cardinal a fait demander au Président de la République quand il pourrait être reçu par lui.

M. Carnot a fait aussitôt répondre qu'il serait heureux de recevoir le cardinal à Fontainebleau.

## CATHOLIQUES SUSPECTS

A propos des tentatives faites par certains catholiques, on lit dans le *Temps*, journal républicain modéré :

« L'ultramontanisme s'exerçant en faveur de la République n'est pas moins dangereux que l'ultramontanisme dirigé contre elle, et nous n'avons pas plus de goût pour l'un que pour l'autre. »

On lit dans le *Radical* :

« Il est acquis maintenant que l'évolution des catholiques n'est qu'une tactique habile destinée à procurer à nos adversaires un terrain plus avantageux pour marcher à l'assaut de nos institutions. C'est par ordre de l'Eglise et dans l'intérêt de l'Eglise que cette manœuvre est exécutée ; et, si elle réussit, nous allons assister à la lutte, plus acharnée que jamais, entre l'absolutisme chrétien et la liberté de conscience. Car ce sont ces deux principes incompatibles que des républicains naïfs ont cru pouvoir marier. »

## TENTATIVES CRIMINELLES

M<sup>me</sup> Constans et MM. Etienne, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, et Treille, chef du service de santé coloniale, recevaient dernièrement d'un expéditeur inconnu des boîtes contenant des volumes.

Sur la supposition que ces ouvrages pouvaient contenir entre leurs feuilles des matières explosibles, ils furent envoyés à la préfecture pour être examinés par M. Girard, chef du laboratoire municipal.

Le parquet a procédé à une enquête. Il est prouvé que ces boîtes ont été expédiées de Toulon. M. Goron, chef de la sûreté, est parti pour cette ville.

L'examen du laboratoire a révélé que les volumes contenaient du fulminate de mercure dont l'explosion eut pu présenter quelque danger.

A propos des explosions de Nantes, le *Journal* parle d'autres tentatives criminelles, et il raconte cette histoire, restée secrète jusqu'ici :

« Nous apprenons qu'une tentative analogue à celle qui a failli réussir contre les banquiers nantais a été dirigée, il y a quelques jours, contre le ministre de la marine, M. Barbey ; le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, M. Etienne, et différents hauts fonctionnaires de la rue Royale.

« Ces messieurs, qui, depuis quelque temps, avaient reçu plusieurs lettres contenant des menaces de mort, ont reçu un beau matin par la poste, chez eux, une petite boîte contenant de la dynamite.

« Ce n'est que par un hasard providentiel qu'on n'a pas eu d'épouvantables accidents à déplorer.

« Celui des fonctionnaires du ministère qui le premier a reçu cet agréable cadeau, a heureusement ouvert la boîte avec les plus grandes précautions. Après s'être rendu compte de ce que c'était, il s'est empressé d'avertir ceux de ses chefs hiérarchiques ou de ses collègues qui avaient, comme lui, reçu précédemment des lettres menaçantes.

« Une enquête a été ouverte aussitôt ; elle a été menée avec la plus grande discrétion, et c'est pour arriver plus sûrement au résultat qu'on s'est gardé, au ministère, d'ébruiter l'affaire. On est sur la piste aujourd'hui.

« Il est peu probable qu'il s'agisse, en cette circonstance, d'anarchistes. L'auteur de ces criminelles tentatives a sans doute agi dans un but de vengeance personnelle. »

## SŒUR DÉCORÉE

On a annoncé il y a quelques jours que la Société d'Encouragement au bien a décerné une médaille à la sœur Cécile, qui a donné sa chair vive à greffer sur le bras blessé d'un enfant.

Sœur Cécile est la fille aînée de M. Emile Keller, le vaillant soldat de 1870, l'énergique député de Belfort.

Non seulement M. Keller n'avait rien dit à ses amis, qui ont eu occasion de le voir plusieurs fois, de l'acte héroïque accompli par Sœur Cécile, mais le fait de donner ainsi un bout de sa peau pour être placé sur l'os d'un enfant malade, avait paru si naturel à la Communauté qu'on n'en avait point non plus parlé, même à l'aumônier, avec qui on avait affaire chaque jour. Cela n'interrompt pas le service, et le fait est resté inconnu pendant 45 jours. Voici comment, au bout de ce temps, il a été

divulgué et comment il a amené la décoration de la Société d'Encouragement au bien.

La mère de l'enfant guéri, pleine de reconnaissance, a voulu faire mettre la chose sur le journal, et elle s'est présentée au *Petit Journal*. Là, on lui a réclamé 200 fr. pour l'insertion, et comme elle s'en allait, déclarant que c'était trop cher, on la rappela et on lui dit : « Donnez votre affaire, on la mettra pour rien. »

Ça sent la juiverie !

## LE SUCCESSEUR DE LÉON XIII

ET SON SÉJOUR

Le journal *l'Orient*, qui a des attaches russes, publie une correspondance où est abordée une question « de la plus haute gravité » :

« L'empereur Guillaume, dit *l'Orient*, voyage en ce moment dans tous les pays protestants pour soutenir le roi d'Italie et empêcher que le conclave se tienne hors de Rome, en refusant de reconnaître tout Pape qui ne serait pas élu en territoire italien. En ce cas le Vatican lui serait interdit et placé sous la protection de l'Italie et la surveillance des nations catholiques. Mais il est certain que la France et tout le catholicisme américain, qui forment la majorité, ne reconnaîtront jamais cette ingérence de la triple alliance et que le prochain Pape ne sera pas élu à Rome et ne rentrera pas au Vatican.

« Il paraît que l'Angleterre aurait promis d'empêcher la réunion d'un conclave à Malte ; c'est là le fameux accord avec l'Italie. En ce cas, où pourra s'élever un Pape indépendant d'une ligue essentiellement catholique ?

« Un seul endroit se trouve désigné de lui-même, c'est le berceau même du christianisme, Jérusalem.

« Là, un Pape libre pourra s'élever sous la protection de la France, la Russie et la Turquie, qui seules y commandent comme souveraines et protectrices en titre des deux plus grandes Eglises de la chrétienté, et lorsqu'un Pape résidera à Jérusalem, rien ne s'opposera plus à la réunion des deux Eglises, puisque leur schisme n'a d'autre cause que les rivalités de Rome et de Constantinople. »

C'est bien le cas de dire : Les hommes proposent et Dieu dispose. Attendons.

La triple alliance s'est-elle occupée de la question romaine ? Le *Temps* avait affirmé que dans le traité il n'en était pas fait mention, l'Autriche par conséquent abandonnerait le pouvoir temporel, puisque le traité assure à chacune des puissances le maintien de ses possessions actuelles. Le *Fremdenblatt*, organe officieux de la chancellerie autrichienne, a opposé aux affirmations du *Temps* un démenti quelconque, et le journal français a publié cette dépêche de Rome :

« Je maintiens que M<sup>re</sup> Galimberti (nonce à Vienne) a écrit directement au Pape et lui a annoncé qu'il avait lu le texte du traité et qu'il n'y avait aucun article relatif au pouvoir temporel du Pape. Je tiens ce fait de source absolument certaine. »

On voit que la triple alliance soulève des questions de la plus haute gravité, dans l'ordre spirituel comme dans l'ordre temporel. Malgré les tristesses de l'heure présente nous avons bon espoir.

Au point de vue extérieur, la triple alliance menace non-seulement la France, mais l'Eglise; par la force des choses, l'Eglise et la France sont du même côté, elles combattront ensemble, et comme l'Eglise ne saurait être vaincue, nous triompherons ensemble.

## La flotte française à Cronstadt

Saint-Petersbourg, 25 juillet.

L'Empereur vient, en termes très flatteurs, de dispenser l'amiral Gervais de lui rendre une visite officielle, en raison des fatigues que l'amiral a supportées. Sa Majesté a annoncé qu'elle passerait demain la revue de l'escadre et ferait, en personne, ses invitations. Le 29, la municipalité de Saint-Petersbourg ira prendre au débarcadère les officiers de l'escadre qui iront en troïka faire une promenade aux îles. On se rendra ensuite au raout de l'Hôtel de Ville, où des cadeaux seront remis au commandant de chaque vaisseau.

Jusqu'à ce moment, rien n'est changé au programme déjà connu. La chose qui frappe le plus l'opinion publique c'est l'ordre qui a été donné de jouer constamment la *Marseillaise*.

A ce propos, le général Bourtourline disait cet après-midi: « Combien les temps sont changés! Quand je pense que mon frère, sous le règne de l'empereur Nicolas, fut chassé de son régiment parce qu'on l'avait entendu fredonner la *Marseillaise*! »

Quelle chose de bien curieux encore, c'est la langue mimique à laquelle sont obligés de se livrer, pour se comprendre, les matelots russes et les matelots français.

Un matelot russe que j'ai interrogé tout à l'heure sur ses sentiments m'a répondu: « Je ne sais pas au juste ce que j'éprouve, mais je comprends bien que les Français sont mes amis. »

Dans la ville, on rencontre ensemble les matelots des deux nations qui échangent amicalement de petits cadeaux. Tous les établissements sont bondés: on y boit, on y chante, et tout cela donne lieu à de joyeuses manifestations.

Saint-Petersbourg, 26 juillet.

Hier a eu lieu l'épisode évidemment le plus important du séjour de l'escadre française, c'est-à-dire la visite de l'Empereur et de l'Impératrice à l'escadre.

Les souverains sont arrivés de Péterhof vers 40 h. 1/2, sur le yacht *Alexandrie*, dans la rade de Cronstadt, où stationnent les navires français et les vaisseaux russes de l'escadre pratique.

Le temps était superbe, les navires français tous pavoisés; chaque marin se tenait à son poste et prêt à exécuter les manœuvres.

La réception a été très solennelle; lorsque le yacht impérial *Alexandrie*, qui portait l'empereur, l'impératrice, leurs enfants, la reine de Grèce avec son fils et sa fille, ainsi que tous les grands-ducs et grandes-duchesses, les principaux personnages de la suite impériale, est entré dans la rade, il a été salué par les salves d'artillerie de l'escadre française auxquelles se mêlaient les accords de l'hymne national russe.

L'amiral Gervais et l'ambassadeur de France s'étaient rendus au-devant de leurs visiteurs.

Le yacht impérial a longé lentement la ligne de l'escadre, puis s'est arrêté non loin du vaisseau amiral le *Marengo*, pendant que les équipages français venaient occuper les bords et escaladaient les cordages avec une admirable promptitude.

Les souverains et les personnages qui les accompagnaient se sont alors rendus à bord du *Marengo* où ils sont montés à 10 h. 45 précises.

Ils ont été reçus sur le pont par des acclamations frénétiques. Ils ont commencé par assister au défilé des compagnies de débarquement de l'escadre. Pendant ce temps la musique exécutait un pas redoublé, la *Marche de Sambre-et-Meuse*, puis les hymnes nationaux russe et grec.

En l'honneur de la présence de la reine de Grèce, un des mâts du *Marengo* portait le pavillon hellénique, tandis qu'au grand mât était arboré le pavillon russe.

Le défilé, précédé des tambours battant au champ et de sonneries de clairons, était commandé par le capitaine de frégate Maison-neuve.

L'Empereur a félicité les marins français de leur bonne tenue, et, apercevant plusieurs médaillés, a exprimé le désir de leur adresser la parole. Tous les médaillés ayant été alors réunis, il les a interrogés séparément avec une extrême affabilité sur les exploits leur ayant mérité cette marque d'honneur.

La famille impériale a visité ensuite les différentes parties du *Marengo*; puis elle est redescendue pour passer en canot sur le *Marceau*, qui a été l'objet de l'attention toute particulière et de l'admiration hautement exprimée du Tsar.

L'Empereur et l'Impératrice ont pénétré jusque dans les étages inférieurs, ont examiné chaque détail, ont assisté aux manœuvres au grand canon d'arrière.

Vers une heure, les souverains et leur suite ont quitté le *Marceau* pour se rendre sur le yacht impérial *Dierjava*, ancré en rade où l'Empereur avait invité à déjeuner l'amiral Gervais, les commandants des navires français, l'ambassadeur de France M. de Laboulaye et

les membres de l'ambassade.

Pendant le déjeuner, la musique militaire a exécuté tour à tour l'hymne national russe et la *Marseillaise*, qui ont été écoutés debout par toute l'assistance.

L'Empereur a porté des toasts au président Carnot et à la marine française, auxquels l'ambassadeur de France a répondu par un toast de remerciements à l'Empereur et à la flotte russe.

La famille impériale et leur suite ont quitté le yacht *Dierjava* à 2 heures 1/4 seulement pour repartir sur le yacht *Alexandrie*, accompagnés par de nouvelles salves de coups de canons tirées par les navires français.

M. Likhatchew, maire de Saint-Petersbourg, était accompagné dans sa visite à bord du *Marengo* par une députation du Conseil municipal.

Dans son allocution à l'amiral Gervais, M. Likhatchew a remercié de l'hospitalité que les marins russes reçoivent toujours en France. L'idée qui a guidé le gouvernement français d'envoyer une brillante escadre sera bien comprise par la Russie, et renforcera l'amitié réciproque des deux grandes nations.

M. Likhatchew a prié l'amiral d'accepter un petit plan-guide de Saint-Petersbourg de la part du Conseil municipal.

L'amiral Gervais a remercié en disant que la visite de l'escadre est un témoignage de sympathie de la France pour la Russie, puis il a porté un toast à la ville de Saint-Petersbourg.

Le *Message du gouvernement* annonce que le grand-duc Alexis offrira aujourd'hui un dîner aux officiers de la flotte française, à bord du croiseur l'*Asia*.

Le même journal confirme la nouvelle dépêche d'après laquelle un dîner serait offert le 28, à Peterhoff, aux officiers de l'escadre française.

## Chronique Locale ET DE L'OUEST

### LE CIRQUE PINDER

Le grand cirque Pinder a « processionné » hier, dans les rues de notre ville, au milieu d'une foule assez nombreuse qui admirait les superbes chars étincelants d'or et de verreries miroitantes. Les écuyers et écuyères, richement costumés, montaient des chevaux pie d'une triste mine. Dans tout le cortège, on ne remarquait que trois ou quatre bêtes à peu près propres. Les dromadaires et les éléphants ont eu du succès.

Un agent de police ouvrait la marche de cette longue procession; un autre se tenait au milieu.

Les deux représentations qu'a données le cirque Pinder ont dû être très fructueuses, et nous ne pouvons que constater combien sont à

l'aise chez nous ces troupes anglaises... ou autres, qui non-seulement encombrant les rues et le Chardonnet, mais encore emportent notre argent sans espoir de retour.

Le cirque Pinder a quitté Saumur ce matin à 5 heures.

### GAMINERIE DANGEREUSE

Samedi soir, vers 7 heures 1/2, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cabane de l'administration du service de la Loire, vis-à-vis la place Saint-Michel.

Un gamin, monté sur le parapet, a découvert, dans les parois, un trou assez dissimulé et il a trouvé très amusant d'introduire par cette ouverture une bougie allumée et de la laisser tomber à l'intérieur de la cabane. La flamme s'est trouvée en contact avec un balai de bruyères et y a mis le feu. La fumée se dégageant tout autour de la porte a donné l'éveil. Les passants se sont empressés d'enfoncer cette porte tandis que d'autres informaient la police. Il n'était que temps: une table prenait feu, déjà plusieurs papiers avaient flambé, mais, en quelques instants, on a été complètement maîtres de ce commencement d'incendie. A une heure où les passants eussent été plus rares, la maisonnette, entièrement en bois, eût été réduite en cendres.

### SQUARE DU THÉÂTRE

#### Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 2 août 1891,  
à 8 heures 1/4 du soir

#### Programme

1. *Le Lillois*, allégo militaire... LEROUX.
2. *La Juive*, fantaisie (solo de basse et piston)... HALÉVY.
3. *Valérie*, mazurka de concert... MEISTER.
4. *Faust*, grande fantaisie... GOUNOD.
5. *Valse du Couronnement*... STRAUSS.

Le Chef de musique,  
V. MEYER.

### AVIS AUX VITICULTEURS

#### Sucrage des Vendanges

Usant de la faculté qui lui est laissée par l'article 4 du décret du 22 juillet 1885, l'Administration des Contributions Indirectes vient de décider que le sucrage à domicile ne sera autorisé cette année pour les vins rouges qu'autant que la dénaturation portera sur une quantité de 200 kilog. de sucre au moins.

Pour les vins blancs, l'Administration admet, exceptionnellement et jusqu'à nouvel ordre, que la dénaturation ait lieu à domicile quand la quantité de sucre à employer sera de 100 kilog. au minimum.

Pour toute quantité inférieure, la dénaturation devra avoir lieu dans les dépôts.

La présente décision devra être portée à la connaissance des viticulteurs par les soins des municipalités. Il importe, en effet, que les intéressés se préoccupent, dès à présent, de l'ins-

## AUX PETITES SŒURS

NOUVELLE

Par René BAZIN

VII

La grand-mère avait raison de se réjouir, car il avait été convenu, de convention expresse, sur la demande de Désirée, que le jeune ménage habiterait la maison du pré. Sa vieillesse allait se trouver bien abritée entre ces deux mariés qui la soigneraient. Elle aurait assurément sa part de leur bonheur, comme dans un verger un vieil arbre étêté, sur qui d'autres pleins de sève laissent tomber leur fleurs, si bien qu'on s'imagine encore qu'il a fleuri. Ce meunier du moulin blanc était un honnête garçon, accommodant et très amoureux, puisqu'il consentait à faire ainsi, chaque matin et chaque soir, la route qui séparait son moulin du faubourg.

De ce côté là, tout était rose; il n'y avait point de gens si contents d'être jeunes que Désirée et son fiancé, ni de vieille femme

moins triste d'être vieille que la grand-mère Le Bolloche. Mais aux Petites-Sœurs un nuage assombrissait l'humeur de l'ancien sergent. Après quelques jours de parfaite satisfaction, il était tout à coup tombé dans une mélancolie noire. Qu'avait-il? Du chagrin de quitter sa fille? Eh non! le sacrifice était consommé. Même il s'habituaient de plus en plus à l'hospice, aux camarades, au café abondant des sœurs, à leurs soins, au *far niente* ensoleillé du champ de seigle. Son futur gendre l'avait-il offensé? En aucune façon. Le Bolloche souffrait de ce qui, dans sa vie, avait tenu et tenait encore une si grande place: du besoin du panache. C'était un glorieux. Dans sa pensée étroite d'ancien sergent galonné, chevronné, il roulait maintenant, à toute heure du jour, la même plainte qu'il ne contait à personne: « Quelle mine aurai-je, à la noce de Désirée, nippé comme je suis, avec une veste loqueteuse, mon pantalon trop court, mes sabots, ma chéchia de zouave usé par plaques et sans fond? Est-ce là une tenue? Je ferai rire de moi les parents et les amis qu'on invitera en nombre, — car ce sera une belle fête; — ceux qui m'ont vu il y a vingt ans auront honte de me connaître, et Désirée elle-

même, toute bonne fille qu'elle soit, ne sera pas flattée, elle, dans sa robe neuve de mariée, d'avoir à côté d'elle un tel bonhomme de père. Il vaut mieux n'y pas aller. Non, je n'irai pas! » Et il avait déjà commencé à préparer ses compagnons d'armes et le dernier asile à cette résolution désespérée. « Je n'irai probablement pas, leur disait-il. J'ai un diantre de rhumatisme à l'épaule!... » Mais ils n'en croyaient rien. Un rhumatisme, lui! Allons donc! Quand il se promenait seul, ils le voyaient, de loin, faire le moulinet avec sa canne et couper d'un coup sec les têtes des laitrons poussées au bord du champ. La vigueur seule du moulinet avait suffi à prouver que Le Bolloche mentait; elle indiquait aussi un état violent de l'âme, que les sœurs, naturellement, n'étaient pas sans remarquer.

— Je ne sais pas ce qu'a notre petit père Le Bolloche, disait sœur Dorothée: il mange bien, il boit bien, il dort bien, il a eu, avant-hier encore, sa provision de tabac. Et il n'a pas l'air heureux!

En effet, d'ordinaire, les petits bonshommes qui ont tous ces biens-là, ne se trouvent pas à plaindre! Comme elle était femme et très fine, — ce qu'aucun vœu n'empêche, —

elle voulait savoir. Un matin qu'elle habillait un de ses compagnons d'armes, — car Le Bolloche s'habillait tout seul, — elle pressa celui-ci de questions adroitement posées. Elle ne lui demanda pas:

— Qu'avez-vous?

Non, mais soupçonnant bien que la petite avait pour cause le mariage de Désirée, elle dit:

— J'espère que vous serez content, mon petit père, de voir votre fille en mariée.

— Sans doute, grogna Le Bolloche.

— Et la noce, où se fera-t-elle? Dans le pré, je parie?

— Oui.

— On dansera?

— Oui.

— Et vous ouvrirez la danse, n'est-ce pas?

Le Bolloche ne se contenta plus.

— F... comme ça, oui, n'est-ce pas? cria-t-il. Un ancien sous-officier de zouaves! Plus souvent que j'y danserai... Je n'irai même pas!

— Oh! mon petit père, dit la sœur en riant, que vous êtes coquet!

Elle qui ne l'avait jamais été!

tallation de dépôts de sucre sur tous les points où la nécessité s'en fait sentir.

Saumur, le 24 juillet 1891.

Le Sous-Directeur.

#### AVIS AUX ANCIENS MILITAIRES RETRAITÉS

Les anciens militaires de tous grades, quelle que soit la date de leur retraite, sont convoqués pour une communication importante, le dimanche 9 août 1891, à midi précis, au café Gallais, place de la Bilange, à Saumur.

CROTTE,

Trésorier de la Commission pour l'unification des retraites.

#### LA PROCHAINE SESSION DES ASSIÈS

Nous lisons dans le *Patriote* :

« Il est probable que la session des assises du troisième trimestre 1891, qui s'ouvrira à Angers le lundi 3 août, aura une durée de dix jours, sans compter le dimanche.

Plusieurs grosses affaires figureront au rôle :

» L'assassinat de Cizay-la-Madelaine, l'affaire des avoines de Saumur, les attentats à la pudeur commis par un individu de notre ville, etc.

» Dans l'affaire des avoines de Saumur, il y aura dix-sept accusés qui nécessiteront la présence d'un nombre égal d'avocats. Pourvu qu'il ne se déclare pas, à ce moment, une grève parmi les membres du barreau !...

» On nous dit que la défense de Grellier, l'assassin du garde de Cizay-la-Madelaine, est définitivement confiée à M<sup>e</sup> Lucas, bâtonnier de l'ordre des avocats. »

#### Trémont

Nous croyons utile de reproduire sans commentaires l'extrait suivant d'une lettre adressée de Trémont au *Ralliement*.

Le correspondant célèbre en commençant l'enthousiasme avec lequel a été fêté dans cette commune le 14 juillet, puis il continue :

« Enfin arrive l'heure du banquet; cent convives viennent y prendre part. La salle de classe de l'école des filles, dont M. le préfet nous a gracieusement autorisés à nous servir, est magnifiquement décorée.

» Ce sont les jeunes filles des meilleures familles de la commune qui tiennent à honneur de faire elles-mêmes le service, voulant ainsi se joindre à nous dans cette fête républicaine.

» M. le maire de Trémont invite M. le docteur Lionet à prendre la parole; un grand silence se fait.

» M. Lionet, qui vient remercier M. le maire de lui avoir offert la présidence de cette fête, nous annonce d'abord une bonne nouvelle : notre projet de construction d'école était devant le Conseil d'Etat pour être soumis à son examen; il est heureux de nous dire que la

Le Bolloche prit mal la plaisanterie. Le pli de sa bouche, aux deux coins, se creusa.

— Je ne suis plus qu'un mendiant ici, dit-il : mon temps est fini, fini; je ne veux plus paraître en société, et voilà !

Il s'en alla à grands pas, en maugréant.

Sœur Dorothee le suivit des yeux. Un sourire allongea ses lèvres, un sourire où il y avait de la pitié et du plaisir d'avoir été fine, et aussi le rayonnement d'une jolie idée, qu'elle venait d'avoir. Elle se hâta d'habiller le père Lizourette, lui fit un nœud de cravate, qu'elle s'amusa à disposer en ailes de papillon, et dit en lui donnant sa canne :

— Vous êtes beau comme un astre, allez vous promener !

Puis elle quitta la salle et se dirigea vers la chambre de la supérieure. Le long des grands corridors silencieux, elle glissait légère, et comme portée sur les ailes de la pensée qui lui était venue...

Il se passa trois semaines, pendant lesquelles Le Bolloche fut de plus en plus triste.

(A suivre.)

haute Assemblée à laquelle appartient le dernier mot en ces matières, a approuvé le projet de décret qui lui a été soumis par M. le ministre de l'intérieur.

» Ensuite, en termes éloquentes et empreints d'un grand patriotisme, il fait l'historique du 14 juillet, qu'il résume en ces mots :

« Le peuple, dans un jour de juste et sainte colère, s'est vengé de siècles de tyrannie et d'oppression. »

» Puis il parle en termes sévères mais bien justes des monarchies à jamais disparues, et fait l'éloge de notre chère République (III).

» Ensuite, entrant dans un sujet plein d'actualité, il dit que si la République n'a plus rien à craindre de ses adversaires, qui sont à jamais terrassés, il faut se défier d'un nouveau péril :

« Il faut, dit-il, se garder de prendre pour sincères et véritables les adhésions perfides et mensongères de nos ennemis d'hier, qui masquent leur haine d'un hypocrite sourire pour pénétrer dans la place, s'y installer et détruire l'œuvre des républicains de vieille date.

» La République, certes, doit être un gouvernement ouvert, mais il faut demander des gages à ceux qui y veulent entrer. Le mot de Gambetta est toujours vrai : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi », et le grand danger d'aujourd'hui, c'est d'introduire le cléricalisme dans la République. »

» Des applaudissements frénétiques couvrent les derniers mots de M. Lionet, et un formidable cri de « Vive la République » sort de toutes les poitrines.

» Un des ouvriers se lève et, se faisant l'interprète de tous, remercie M. Lionet, l'assure que tous comptent sur lui pour lutter de nouveau quand l'heure sera venue, et propose de boire à son succès futur; tous les verres se lèvent, tous nous buvons à notre futur député.

» Aussitôt, M. Lionet reprend la parole. « Il tient, dit-il, à ne laisser aucune équivoque dans l'esprit de personne. Il s'est porté aux élections législatives de 1889 parce qu'il a été appelé par ses concitoyens; mais il ne veut pas pour cela s'imposer dans l'avenir. Lors des prochaines élections, il ne sera point candidat de par sa volonté, il s'en rapportera à ses amis, dont il est prêt à suivre la décision; son nom leur appartient et, en politique, il déclare ne connaître qu'une règle, la volonté des électeurs. »

» M. le docteur Mary, de Vihiers, félicite vivement son confrère et tout le monde applaudit à de si nobles paroles.

» Le banquet se termine au milieu des chants patriotiques. Enfin, M. Lionet fait lui-même une quête pour les pauvres de Trémont et tout le monde se retire, heureux d'une si belle journée. »

M. Louis Narquet, directeur du *Libéral de la Vendée*, annonce qu'il quitte ce journal et La Roche-sur-Yon, le 1<sup>er</sup> août prochain, pour aller prendre, à Angers, la direction du *Patriote de l'Ouest*.

Il remplace M. Wable.

#### LÉGION D'HONNEUR

M. Carnot a signé la nomination des décorations données par le ministère de la Justice et des Cultes.

M. Forquet de Dorne, premier président de la Cour d'appel d'Angers, et M<sup>e</sup> Meignan, archevêque de Tours, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

#### MÉRITE AGRICOLE

M. Colin, vétérinaire au Dépôt de ramonte d'Angers, est nommé chevalier du Mérite agricole.

#### LA GREFFE DE LA VIGNE

M. Maindron, jardinier à Brigné, publie la note suivante, de nature à intéresser tous les viticulteurs :

« De toutes les greffes que l'on pratique pour obtenir arbres ou arbrisseaux, la greffe

en écusson, quand on peut la faire, a toujours été considérée comme la meilleure. Elle ne fatigue pas le sujet comme le font toutes les greffes en fente. Elle le fait vivre plus longtemps. Son exécution est facile. D'ailleurs, tous les greffeurs sont d'accord avec moi sur ce point.

» Pourquoi donc ne la pratique-t-on pas sur la vigne, puisqu'on la préfère pour la longévité des autres arbrisseaux? L'aurait-on quelquefois essayée et n'aurait-on pu la réussir? C'est possible; mais ce qui est certain, c'est qu'elle prend très bien sur la vigne, car, j'ai là sous les yeux un écusson fait voilà seulement un mois et demi et ayant aujourd'hui 0<sup>m</sup>40 de longueur, développement tout à fait satisfaisant. Tant qu'à l'opération, rien de plus facile et de plus pratique. On incise l'écorce, par exemple, au ras du sol; on y place l'écusson et on ligature.

» Que chacun prenne l'habitude de greffer sa vigne en écusson; il gagnera sur le temps; il aura un sujet moins fatigué et, conséquemment, une vigne plus vigoureuse que celles qui sont greffées en fente. »

VANNES. — On mande de Vannes, 24 juillet, que la ville est en fête à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'épiscopat de l'évêque de Vannes, M<sup>e</sup> Bécel.

Sur tout le parcours qui sépare l'évêché de la cathédrale, les maisons sont ornées d'oriflammes et de draperies. Une des anciennes portes de la ville, la porte Saint-Vincent, est recouverte de tentures et portée à son sommet l'écusson d'hermines et la croix d'azur qui forment les armoiries épiscopales; au-dessus flotte le drapeau tricolore.

Plus loin s'élèvent deux arcs de triomphe et la rue de la Monnaie est transformée en une avenue verdoyante, terminée par un arc triomphal.

Dans la cathédrale, parfaitement décorée, en présence d'une foule énorme, le pallium envoyé par le Pape a été remis à M<sup>e</sup> Bécel, qui est le quatrième évêque de France à le posséder actuellement. Les évêques d'Orléans et de Sézac assistaient à la cérémonie, ainsi que le Conseil municipal et plusieurs officiers en tenue.

Après le diner offert à quatre cents prêtres du diocèse au grand séminaire, les trois évêques se rendront à Saint-Anne-d'Auray pour les fêtes annuelles.

#### CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 26 Juillet 1891

Versements de 229 déposants (51 nouveaux), 41,380 fr. ».

Remboursements, 20,371 fr. 26.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 26 juillet 1891.

Les affaires ont été toute cette semaine comme précédemment très restreintes. Elles se résument par ces deux appréciations : baisse des valeurs internationales par suite de ventes venues de Londres et de Berlin, grande fermeté des valeurs françaises.

D'une semaine à l'autre le 3 0/0 gagne 15 centimes à 95.40; le 4 1/2 0/0 est également en progrès à 105.80.

La Banque de Paris se retrouve au même cours que la semaine précédente, soit 780 fr., après s'être élevée à 785. On sait que cette Société, en dehors d'un emprunt pour la province de Québec, est un des participants à une avancée de 50 millions consentie au gouvernement espagnol.

La Société Générale est sans changement à 485. La publication de son bilan au 30 juin fait ressortir un bénéfice de près de deux millions pour le premier semestre de l'année courante.

La Banque d'Escompte s'inscrit à 450. M. Sarrut, avocat général, a donné ses conclusions qui font droit aux réclamations de la Banque d'Escompte dans le procès des obligataires de C<sup>e</sup> de Saragosse-Méditerranée.

Le Crédit Foncier cote 4,250.

Le Crédit Mobilier a cédé pendant la dernière Bourse à une légère réaction qui l'a porté à 355.

Le Crédit Foncier de Tunisie poursuit sans bruit le cours de ses opérations hypothécaires en Tunisie où l'argent se traite à des taux très rémunérateurs de 8 à 8 1/2 0/0.

En raison des achats qui sont continus sur les obligations des Immeubles de France, les titres sont passés d'une semaine à l'autre de 385 à 387.50, en attendant une nouvelle graduation.

Les assurés sur la vie des Etats-Unis sont, à ce qu'il paraît, dans une grande inquiétude en ce moment. On pourrait croire que cette inquiétude est exagérée, car elle a pour point de départ un détournement de 1,800,000 francs commis par un agent au préjudice d'une des compagnies qui sont venues faire concurrence à nos compagnies d'assurances sur la vie.

Que ces inquiétudes soient exagérées ou non, il n'est pas moins vrai que le surintendant des assurances de l'Etat de New-York, M. Pierce, a ordonné une enquête sur la compagnie, victime du vol, et qu'il a délégué un expert pour faire l'examen de sa situation. Il est vrai de dire que la presse américaine s'est livrée à propos de ce vol à des racontars audacieux sur l'administration de la compagnie et sur les relations de l'agent infidèle avec le président et le vice-président de la compagnie.

Nous aimons à croire que ce sont là des racontars sans fondement et que la compagnie sera reconnue au-dessus de tout reproche. Quant aux assurés français qui sont tenus dans l'ignorance du scandale et de ses suites, ils auraient mieux fait, dans tous les cas, de confier l'avenir de leurs familles à des compagnies nationales. Ils auraient pu trouver là une sécurité absolue et ils n'auraient pas à trembler, à tort ou à raison, sur le sort de leurs contrats.

Les Compagnies américaines qui éparpillent leurs opérations dans le monde entier, qui constituent loin d'elles des agences puissantes, sont exposées à plus de dangers de détournement que nos compagnies. Elle présentent par ce seul fait une insécurité spéciale qui s'ajoute à bien d'autres raisons d'abstention.

Les Chemins Economiques font 443.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — L'empressement des actionnaires de l'Urikany à souscrire aux nouvelles actions des charbonnages de la Zsily explique la hausse des actions des charbonnages de l'Urikany à 255.

Nous rappelons que les souscriptions de l'Electra sont reçues à la Société Générale, au Crédit Lyonnais, au Comptoir d'Escompte et dans les succursales de ces établissements.

#### PETITS CONSEILS PRATIQUES

Il importe de ne jamais dormir avec une personne beaucoup plus âgée que soi. Il est des familles où l'on fait coucher une petite fille avec sa grand-mère : cela est très pernicieux pour l'enfant. Les organismes usés se nourrissent des organismes jeunes et, inconsciemment, les suçent comme des vampires.

#### MARCHÉS

LONGUÉ, 23 juillet

Blé-froment, l'hect., 18 à 19 fr. — Seigle, 12 fr. — Orge, 14 fr. — Avoine, 9 fr. — Pommes de terre, le d.-d., 1 25. — Foin, la charretée, 780 k., 80 à 100 fr. — Paille, 30 à 35 fr. — Pain, les 6 k., 2 40. — Beurres, le demi-kil., 1 05. — (Eufs, la douzaine, » 85. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

#### AVIS

Nous rappelons à nos lecteurs que la Maison COCHET, 20, rue du Portail-Louis, à Saumur, est la seule Maison vendant réellement les Couronnes Funéraires à prix de fabrique. Ne pas acheter sans comparer les prix.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

#### Eau-de-Vie Blanche pour Fruits

FABRICATION SPÉCIALE

Eau-de-vie de Marmande, 43°, 1 f. 50 le litre  
— de Montpellier, 45°, 1 f. 75 —  
— d'Armagnac, 50°, 2 francs —

VERRE COMPRIS

#### BÉNÉDICTINE de l'abbaye de Fécamp

5 fr. 90 le litre

#### Baisse de Prix sur le SUCRE

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**ERRATUM.** — Dans le numéro de dimanche 26 juillet, 4<sup>e</sup> page, 2<sup>e</sup> colonne, 59<sup>e</sup> ligne, au lieu de dimanche 25 août, lire dimanche 9 août.

Étude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU-REPAIR.

**DEMANDE  
En Séparation de biens**

Par exploit de Mullon, huissier à Saumur, en date du 24 juillet 1891, enregistré, M<sup>me</sup> Jeanne-Marie Marceau, épouse de M. Auguste Brindamour, ancien maître d'hôtel, actuellement journalier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue de la Visitation, 61, a formé contre ledit sieur Brindamour sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, a été constitué pour la demander sur ladite assignation.

Saumur, le 25 juillet 1891.

Pour extrait,  
ANDRÉ POPIN.

Assistance judiciaire du 1<sup>er</sup> juillet 1891. (560)

Études de M FÉLIX COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 41, Et de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé.

**ADJUDICATION**

Le Dimanche 2 août 1891, à midi, en la Mairie de Saint-Cyr-en-Bourg, et par le ministère de M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé,

DE :

**Premier Lot**

UNE MAISON, sise ville de Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 24, et place de Nantilly, n<sup>o</sup> 2,

Louée suivant bail: 440 fr.

Mise à prix..... 6,000 fr.

**Deuxième Lot**

UNE MAISON, avec cour, jardin, servitudes et dépendances, sise à Saint-Cyr-en-Bourg, rue Foucault.

Mise à prix..... 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> F. COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué à Saumur, rue du Temple, n<sup>o</sup> 41 ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LECOMPTE, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire,  
F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

**A CÉDER**

Magasin de Mercerie

Et de Bonneterie

Situé dans un bon quartier de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> DOUSSAIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

**A VENDRE**

AUX ENCHÈRES

**Le Fonds de commerce  
ET LA CLIENTÈLE**

d'une maison exploitée actuellement par M. ALPHONSE PINEAU, négociant en vins et liqueurs en gros,

Magnifique installation, matériel presque neuf à prendre à dire d'experts, et en sus du prix du fonds de commerce et de la clientèle,

Le Dimanche 9 Août, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> DOUSSAIN, ou à M. ALPHONSE PINEAU. (559)

**A CÉDER DE SUITE**

UN MAGNIFIQUE ÉTABLISSEMENT DE

**Vins en gros et Liqueurs**

Situé à Doué-la-Fontaine

S'adresser, pour traiter, à M. ALPHONSE PINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

**A Céder présentement**

**MAGASIN D'ÉPICERIE**

**ET ROUENNERIE**

Situé en face l'église de Bagneux

DROIT AU BAIL

S'adresser à M<sup>me</sup> LEBOUGRE.

**AVIS**

**La Maison Martineau-Doc,**

41, rue d'Orléans, Saumur,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'elle possède toujours un choix considérable de Couronnes funéraires, perles, métal, cellulose et artificielles. Tous ces articles, venant des meilleures fabriques de Paris, sont du plus beau cachet comme finesse et beauté, VENDUS AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS, défiant toute concurrence.

**ENTREPOT**

**CIDRE DE BRETAGNE**

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

UNE FEMME, munie de bonnes références, demande Place ou à faire des Ménages.

S'adresser au bureau du journal.

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

**Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.**

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, SUCC<sup>r</sup>**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

**PRIX MODÉRÉS**

**A Sainte - Geneviève**

Précédemment rue du Marché-Noir.

Actuellement 8, Rue du Puits-Neuf, 8.

SAUMUR

**Tapisseries Artistiques**

**GRANDE OCCASION --- FIN DE SAISON**

Les **MAGASINS DE LA BRODEUSE**, 42, rue Saint-Jean, voulant offrir à leur clientèle, à chaque saison nouvelle, des MARCHANDISES FRAICHES et de HAUTE NOUVEAUTÉ, mettent en vente, avec un **RABAIS CONSIDÉRABLE**, AU COMPTANT, tous les ARTICLES CONFECTIONNÉS ET FANTAISIES tels que : Tabliers, Robes, Confections et Chapeaux d'Enfants ; Lingerie, Plastrons et Tabliers pour Dames ; — Broderies et Dentelles fantaisie

**A PARTIR DU 27 JUILLET JUSQU'AU 5 AOUT**

NOTA. — Les **MAGASINS DE LA BRODEUSE** n'ont ni DÉPOT, ni SUCCURSALE à SAUMUR.

**ÉPICERIE PARISIENNE**

33, rue d'Orléans, et rue Davier, 33

**IMBERT & FILS**

Eaux-de-vie blanches pour fruits, le litre 1 f. 50 et 2 fr.

Kirsch de Fougerolle, marc de Bourgogne, le litre 2 fr. et 2 francs 50.

Citronnade rafraîchissante, très hygiénique, le litre 3 fr. 50, le 1/2 litre 2 francs.

Royal Montmorency, Cherry-Brandy français, 5.75.

Sirops de fantaisie, le litre 1.75 ; pur sucre, 2.25.

SUCRE cassé pour confitures, le kilog. 1.05 — à la mécanique, — 1.15

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



**Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable**

DE

**B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS**

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médillé à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

